



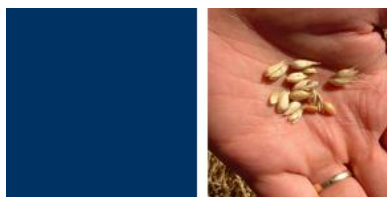
Commentaires du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement

au Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
dans le cadre de la consultation sur la réhabilitation des sols

-

Politique des sols et de réhabilitation des terrains contaminés

Mai 2016



La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**

Rédaction

Patrick Simard, directeur général du CRE Mauricie

Sylvain Loranger, président du CRE Laval

Tommy Tremblay, directeur général du CREDD Saguenay-Lac-Saint-Jean



Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380.A

Montréal (Québec) H2X 3V4

514 861-7022

www.rncreq.org

Présentation du RNCREQ et des CRE

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de trente-cinq ans. Dès les années 70, au Saguenay–Lac-Saint-Jean et dans l'Est-du-Québec, des groupes environnementaux se sont réunis pour créer un organisme régional de concertation en environnement. À partir de la fin des années 80, c'est au tour des régions de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et de la Côte-Nord de fonder leur CRE.

Présents aujourd'hui sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les seize CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement dans chacune des régions du Québec. Par leurs actions, ils favorisent l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement et contribuent à harmoniser durabilité écologique, équité sociale et développement économique. Ils privilégient une approche constructive axée sur les solutions, par la concertation, l'éducation et la sensibilisation en tenant compte des réalités locales et régionales. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Par leurs actions, les CRE contribuent à harmoniser qualité de l'environnement, équité sociale et développement économique.

Organismes autonomes issus du milieu, les CRE sont reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. Ils ont également le mandat de contribuer à la définition d'une vision globale du développement durable au Québec et de favoriser la concertation entre les organisations de leur région. En 2014, les CRE comptent ensemble près de 1 500 membres – citoyens, groupes environnementaux, organismes parapublics et municipaux, entreprises privées.

Le RNCREQ : un réseau unique d'acteurs influents dans le domaine de l'environnement au Québec

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Reconnu pour la rigueur de ses interventions, le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (changements climatiques, matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, etc.).

Au fil des années, le réseau des CRE a développé une expertise qui non seulement alimente les consultations et les débats publics mais lui permet aussi de contribuer aux initiatives locales et d'accompagner les décideurs régionaux dans leurs démarches vers un développement durable.

Le RNCREQ a pour mission de contribuer à la définition d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom.

Commentaires

Stratégie 1 - Prévenir et réduire les nouvelles contaminations des sols et des eaux souterraines

- Il n'est pas précisé d'actions concrètes pour réduire les risques en milieu résidentiel. Il devrait être accordé davantage d'importance à cet aspect.
- Les cinq objectifs ne sont pas assez ambitieux. L'objectif 4 par exemple vise une réhabilitation de 100 terrains orphelins de stations-services sur une période de 5 ans. Uniquement sur le territoire de la ville de Saguenay, on en compte près de 200. Cette cible nous laisse croire que notre passif environnemental va croître plus vite que la réhabilitation prévue.
- La stratégie ne considère pas non plus tous les sites résidentiels et commerciaux situés en milieux urbains dont l'assise de fondation est associée à un remblai historique d'origine industrielle datant du siècle dernier, contaminés en métaux et en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). À Montréal, Québec, Trois-Rivières et Shawinigan par exemple, on peut compter plus de 10 000 propriétés affectées par ce type de remblai dont le coût moyen de décontamination oscille entre 200 000 et 1 million de dollars.

Stratégie 2 : Prévenir la propagation des contaminations existantes

- Le ministère ne considère pas les déversements associés aux pipelines. Aussi, la Politique devrait adresser en priorité le volet des déversements accidentels.
- La garantie pour les dommages est impossible à appliquer pour les sites orphelins ou les anciennes friches industrielles.
- La Politique favorise l'industrie de traitements des sols en créant une redevance sur l'enfouissement. Toutefois, le traitement des sols ne s'applique pas à toutes les situations et dans le cas des friches urbaines, il s'agit généralement de métaux et de composés organiques réfractaires au traitement. L'augmentation des coûts de réhabilitation pourrait entraîner un frein au redéveloppement de friches urbaines.
Dans certains cas, des municipalités se retrouveront alors avec l'obligation de verser une redevance lorsqu'elles voudront réhabiliter des sites orphelins. Une modulation devrait être appliquée dans ces cas. Par ailleurs, la redevance pourrait encourager favorablement le recours à l'évaluation des risques pour la santé et pour l'environnement.

Stratégie 3 : Connaître le passif environnemental

- L'emphase devrait être mise sur la connaissance afin de mieux renseigner l'ampleur de la problématique des sols contaminés au Québec. Même si elles ont l'obligation de la faire, plusieurs municipalités ne connaissent pas le nombre et l'emplacement de leurs terrains contaminés. La réalisation d'un portrait de la situation au Québec permettrait de mieux orienter les objectifs et les cibles de la Politique.

Stratégie 4 : Promouvoir la revitalisation durable du territoire

- La Politique met beaucoup d'emphasis sur la technologie. Elle devrait plutôt miser sur l'approche par analyse de risque, car elle permet à elle seule de diminuer de deux à quatre fois les coûts de réhabilitation.
 - Le cas des sites Angus à Montréal
 - avec analyse de risque = 10 millions \$
 - sans analyse de risque = 20 millions \$

Dans ce cas-ci, c'est grâce à l'analyse de risque que le projet a pu être réalisé. Il sera difficile à l'avenir de tout décontaminer par traitement ou excavation en raison des coûts élevés.

- L'approche de décontamination « in situ » devrait être privilégiée dans la Politique. L'objectif 3 en fait notamment référence. Les traitements de décontamination des sols effectués sans aucun déplacement de matériel à traiter devraient être privilégiés. Cela permettrait de réduire les émissions de GES et contribuer ainsi à la lutte contre les changements climatiques. L'utilisation de technologies vertes devrait également être mise de l'avant.
- Sur une réhabilitation de six mois, en incluant l'excavation, le traitement et le transport des sols, la quantité de GES sera minime par rapport au calcul d'économies d'énergie de bâtiments construits sur les terrains contaminés avec une technologie LEED par exemple. Il n'est pas utilisée la même échelle de temps et d'espace pour les émissions de GES.

Stratégie 5 : Favoriser la mise en place et l'utilisation de modes de réhabilitation durables

- Aucune priorisation de la méthode de réhabilitation dans la nouvelle mouture de la Politique.
- Dans la *Politique des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*, il y a une volonté certaine à valoriser davantage les sols AB. Toutefois, très peu d'informations ont été obtenues sur les moyens et les endroits où ces sols pourront être valorisés. Une attention particulière devrait être apportée à cet aspect afin de minimiser les risques pour l'environnement.
- Dans la consultation à Saguenay, un participant a suggéré de permettre l'utilisation de sols décontaminés sur des terres agricoles après l'avoir mélangé à du compost. Nous croyons que cette pratique ne devrait pas être permise pour l'environnement et la santé publique en tenant compte du principe de précaution et de la salubrité alimentaire.



**Regroupement national des conseils régionaux
de l'environnement du Québec (RNCREQ)**

50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380
Montréal (Québec) H2X 3V4
514 861-7022



La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**

